



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

Le vingt-sept mars deux mille dix-huit, à vingt heures trente-quatre minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à la Communauté de Communes Pontchâteau/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danièle CORNET, Maire.

Convocation : le mercredi 21 mars 2018

Nombre de membres :	En exercice	29
	Convoqués	29
	Présents	25
	Procurations	3
	Absente	1

Présents :

Mme Danièle CORNET – M. Paul LONGATTE – Mme Sylvie MORAND – M. Stéphane POILVE
Mme Claudie MAHE – M. Arnel MOYON – Mme Muriel MAHE – M. Sébastien SOURGET – Mme Margareth ABOT
M. Christian BURLLOT – M. Jean-Philippe LEVESQUE – M. Philippe ROUAUD – Mme Annie PRIOUX-TERRIENNE
Mme Valérie ROSE – Mme Roselyne DAUFFY – M. Gabriel DUVAL – M. Marc FOUCAULT – Mme Tiphaine TEHERY
Mme Vanessa LEBEAU – Mme Angélique BLANCHARD – M. Arnaud GUIHENEUF – M. Denis RIMBERT – Mme Marie-Christine BRIAND – Mme Annaïg GICQUEL – Mme Jacqueline LEROUX-GUILLE

Excusés :

M. Mikael COUTURIER (procurator à M. Paul LONGATTE)
M. Michel MENARD (procurator à Mme Marie-Christine BRIAND)
M. Bernard CLOUET (procurator à M. Denis RIMBERT)

Absente :

Mme Vinciane SEKHRI

Secrétaire de séance :

M. Amaud GUIHENEUF

Rapporteur :

Mme Danièle CORNET, Maire

Sommaire

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2018.
- Information sur les décisions prises par Mme le Maire.

- Points soumis au vote :

RESSOURCES HUMAINES

- 2018-016 Convention de mise à disposition d'un agent de la police municipale de la Commune de Missillac au bénéfice de la Commune de Pont-Château
- 2018-017 Mise à jour du tableau des effectifs
- 2018-018 Création d'un poste de contractuel au service des ressources humaines

URBANISME

- 2018-019 Echange des parcelles (AH n°285p /AH n°415p), situées rue Maurice Sambron
- 2018-020 Achat de la parcelle cadastrée AH 245 située Place du Marché

VOIRIE-BATIMENTS-SECURITE

- 2018-021 Etablissement d'une convention entre la Commune de Pont-Château et la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château / St Gildas-des-Bois pour l'utilisation du gymnase Jean Galfione et d'un état descriptif de division en volume de la salle Roland Loquet

VIE SCOLAIRE - ENFANCE

- 2018-022 Tarifs pour les activités relevant du Pôle Vie scolaire, enfance : restauration scolaire, Accueil de Loisirs Sans Hébergement, Accueil Péri-Scolaire
- 2018-023 Modification du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

SPORTS

- 2018-024 Convention avec la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château / St Gildas-des-Bois pour la mise en place d'un parcours permanent d'orientation à Coët Rozic

FINANCES

- 2018-025 Adhésion de la Commune de Pont-Château à la Maison de l'Europe à Nantes
- 2018-026 Demande de subvention au Conseil Régional pour la salle multifonctions Quéral
- 2018-027 Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la construction de la Maison des Jeunes
- 2018-028 Approbation du Compte de Gestion 2017 / Budget annexe Assainissement
- 2017-029 Compte Administratif 2017 / Budget annexe Assainissement
- 2018-030 Affectation du résultat de fonctionnement 2017 / Budget annexe Assainissement
- 2018-031 Budget Primitif 2018 / Budget annexe Assainissement
- 2018-032 Approbation du Compte de Gestion 2017 / Budget annexe Lotissement communal « La Chasselanière »
- 2018-033 Compte Administratif 2017 / Budget annexe Lotissement communal «La Chasselanière »
- 2018-034 Affectation du résultat de fonctionnement 2017 / Budget annexe Lotissement communal « La Chasselanière »

2018-035 Budget Primitif 2018 / Budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière »

2018-036 Approbation du Compte de Gestion 2017 / Budget annexe Lotissement communal « Les Rosiers »

2018-037 Compte Administratif 2017 / Budget annexe Lotissement communal « Les Rosiers »

2018-038 Budget Primitif 2018 / Budget annexe Lotissement communal « Les Rosiers »

2018-039 Approbation du Compte de Gestion 2017 / Budget annexe Salle de spectacles « Carré d'Argent »

2018-040 Compte Administratif 2017 / Budget annexe Salle de spectacles « Carré d'Argent »

2018-041 Affectation du résultat de fonctionnement 2017 / Budget annexe Salle de spectacles « Carré d'Argent »

2018-042 Budget Primitif 2018 / Budget annexe Salle de spectacles « Carré d'Argent »

2018-043 Approbation Compte de Gestion 2017 / Budget Principal

2018-044 Compte Administratif 2017 / Budget Principal

2018-045 Affectation du résultat de fonctionnement 2017 / Budget Principal

2018-046 Vote des taux d'imposition 2018 ; taxe d'habitation, taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti)

2018-047 Budget Primitif 2018 / Budget Principal

2018-048 Clôture d'autorisations de programme

▪ **Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Arnaud GUIHENEUF est nommé secrétaire de séance.

▪ **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2018**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2018 est approuvé par 22 voix pour et 6 abstentions (Michel MENARD, Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE).

▪ **Information sur les décisions prises par Madame le Maire**

Aucune décision prise entre le 20 février 2018 et le 27 mars 2018.

▪ **Points soumis au vote :**

RESSOURCES HUMAINES

DÉLIBÉRATION N°2018-016 - Convention de mise à disposition d'un agent de la police municipale de la commune de Missillac au bénéfice de la commune de Pont-Château

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour et 6 abstentions (Michel MENARD, Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > D'autoriser Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent du service de la police municipale de Missillac au service de police municipale de Pont-Château, conclue avec la commune de Missillac, et tout document s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION N°2018-017 - Mise à jour du tableau des effectifs

Afin de prendre en compte les avancements de grade au titre de l'année 2018, il est proposé de créer les postes suivants à compter du 1^{er} avril 2018 :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 22/35ème (Carré d'Argent)
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (service espaces verts)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet (service Entretien/Restauration scolaire)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet à 23,5/35ème (service Entretien/Restauration scolaire)
- 2 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet (service espaces verts)
- 1 poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps complet (école maternelle Charles Perrault)
- 1 poste d'adjoint animation principal 1^{ère} classe à temps complet (service enfance)
- 3 postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet (centre technique municipal, services finances et projets)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour et 6 abstentions (Michel MENARD, Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > De modifier le tableau des effectifs, conformément aux propositions énoncées ci-dessus.
- > D'inscrire au budget les crédits correspondants.

DÉLIBÉRATION N°2018-018 - Création d'un poste de contractuel au service des ressources humaines

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour et 6 abstentions (Michel MENARD, Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > De recruter un agent contractuel, relevant de la catégorie C de la filière administrative, à compter du 29 mars 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, sur un temps de travail de 35 heures hebdomadaires, aux conditions exposées ci-dessus.
- > D'autoriser le Maire à signer le contrat de travail s'y rapportant.
- > D'inscrire au budget les crédits correspondants.

VOIRIE-BATIMENTS-SECURITE

DÉLIBÉRATION N°2018-019 - Echange des parcelles AH n°285p et AH n°415p, situées rue Maurice Sambron

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver l'échange sans soulte de 21 m² de la parcelle AH 285 p contre 18 m² de la parcelle AH 415 p.
- > D'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à signer les actes correspondant établis par Maître Xavier MERY, notaire à Pont-Château.
- > De prendre en charge les frais d'acte, de bornage et de documents d'arpentage.

DÉLIBÉRATION N°2018-020 - Achat de la parcelle cadastrée AH 245 située place du marché

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'acquérir la parcelle AH 245, d'une superficie de 293 m², au prix de 9 500 € net vendeur.
- > De prendre en charge les frais de passation de l'acte authentique.
- > D'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à signer les actes correspondant établis par Maître Xavier MERY, notaire à Pont-Château.

DÉLIBÉRATION N°2018-021 - Etablissement d'une convention entre la Commune de Pont-Château et la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château / St Gildas-des-Bois pour l'utilisation du gymnase Jean Galfione et d'un état descriptif de division en volume de la salle Roland Loquet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De valider la proposition de division en volume de la salle Roland Loquet, annexée au projet de délibération.
- > D'autoriser Madame Le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château / St Gildas des Bois, fixant les modalités techniques et financières d'utilisation du gymnase Jean-Galfione, et toutes pièces afférentes.
- > D'autoriser Madame Le Maire à signer les conventions tripartites avec la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château / St Gildas des Bois et les associations utilisatrices du gymnase Jean Galfione, ainsi que toutes pièces afférentes.

VIE SCOLAIRE - ENFANCE

DÉLIBÉRATION N°2018-022 - Tarifs pour les activités relevant du pôle vie scolaire, enfance : restauration scolaire, Accueil de Loisirs Sans Hébergement, accueil perli-scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De faire évoluer les tarifs des repas de la restauration scolaire, des animations enfance – jeunesse, de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et de l'Accueil Péri-Scolaire, à hauteur de 1.2% et d'approuver ainsi les tarifs suivants annexés au projet de délibération :
 - Animations enfance – jeunesse de l'été 2018 ;
 - Repas de la restauration scolaire, applicables à compter du 3 septembre 2018;
 - Accueil de Loisirs Sans Hébergement et de l'Accueil Péri-Scolaire, applicables à compter du 3 septembre 2018.

DÉLIBÉRATION N°2018-023 - Modification du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Afin de s'adapter à cette nouvelle organisation, il est nécessaire de modifier le règlement intérieur de l'ALSH, pour permettre l'accueil des enfants le mercredi (article II – 1) du règlement intérieur).

Par ailleurs, il est également proposé de modifier l'article II – 3), relatif aux formalités d'accueil et obligations des parents, afin d'offrir à ces derniers la possibilité d'annuler l'inscription de leur(s) enfant(s) 8 jours avant la date de l'inscription.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver la modification des articles II-1) « Fonctionnement – Conditions générales » et II-3) « Fonctionnement – Formalités d'accueil et obligations des parents » du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), intervenant au 3 septembre 2018, ainsi que toute modification ultérieure dès lors qu'elle ne bouleverse pas l'économie générale du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), annexé au projet de délibération.

SPORTS

DÉLIBÉRATION N°2018-024 - Convention avec la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château / St Gildas-des-Bois pour la mise en place d'un parcours permanent d'orientation à Coët-Roz

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le projet d'installation et l'implantation du parcours permanent de course d'orientation sur le site de Coët-Roz.
- > D'autoriser la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château / Saint-Gildas-des-Bois à effectuer les travaux nécessaires.
- > D'autoriser Madame Le Maire à réaliser toutes démarches et signer toutes pièces liées à la présente délibération.

FINANCES

DÉLIBÉRATION N°2018-025 - Adhésions de la commune de Pont-Château à la Maison de l'Europe à Nantes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'entériner cette adhésion, moyennant un coût de 750 € au titre de l'année 2018.

DÉLIBÉRATION N°2018-026 - Demande de subvention au Conseil Régional pour la salle multifonctions Quéral

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire d'un montant de 137 472 € pour la construction de la salle multifonction située à Quéral.

DÉLIBÉRATION N°2018-027 - Demande de Dotation de Soutien à l'investissement Local pour la construction de la Maison des Jeunes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver la construction d'une Maison des Jeunes, située à proximité du complexe sportif et du groupe scolaire Quéral et du lycée professionnel « les Trois Rivières ».
- > D'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local 2018, d'un montant de 122 500 € pour la construction de la Maison des jeunes.
- > D'arrêter les modalités de financement de l'opération.

DÉLIBÉRATION N°2018-028 - Approbation du compte de gestion 2017 / budget annexe assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2017 du budget annexe assainissement, établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

DÉLIBÉRATION N°2018-029 - Compte Administratif 2017 / budget annexe assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe assainissement, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Résultat de l'exercice 2017 (Fonctionnement)	: +	204 338.73 €
Résultats antérieurs reportés	:	0.00 €
Résultat à affecter (Fonctionnement)	: +	204 338.73 €
Solde d'exécution d'investissement (hors reports)	: +	159 804.66 €
Solde des reports d'investissement dépenses/recettes	: -	307 049.86 €
Solde d'exécution d'investissement (reports inclus)	: -	147 245.20 €
Solde des restes à réaliser 2017	: -	82 723.00 €

DÉLIBÉRATION N°2018-030 - Affectation du résultat de fonctionnement 2017 / budget annexe assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'affecter le résultat de fonctionnement 2017 du budget annexe assainissement pour la somme de 204 338.73 € de la façon suivante :
 - en section d'investissement : 204 338.73 € à l'article 1068.

DÉLIBÉRATION N°2018-031 - Budget primitif 2018 / budget annexe assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe assainissement, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	:	741 382.00 €
Résultat de fonctionnement 2017 reporté	:	0.00 €
Recettes de fonctionnement	:	741 382.00 €
Dépenses d'investissement (hors reports)	:	1 539 033.00 €
Déficit d'investissement 2017 reporté	:	147 245.20 €
Recettes d'investissement	:	1 686 278.20 €

DÉLIBÉRATION N°2018-032 - Approbation du compte de gestion 2017 / budget annexe lotissement communal « la Chasselanière »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2017 du budget annexe lotissement communal « La Chasselanière », établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

DÉLIBÉRATION N°2018-033 - Compte Administratif 2017 / budget annexe lotissement communal « la Chasselanière »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe lotissement communal « La Chasselanière », lequel peut se résumer de la façon suivante :

Résultat de l'exercice 2017 (Fonctionnement)	:	0.00 €
Résultats antérieurs reportés	: +	41 839.88 €
Résultat à affecter (Fonctionnement)	: +	41 839.88 €
Solde d'exécution d'investissement (hors reports)	: +	74.24 €
Solde des reports d'investissement dépenses/recettes	: -	41 737.22 €
Solde d'exécution d'investissement (reports inclus)	: -	41 662.98 €
Solde des restes à réaliser 2017	:	0.00 €

DÉLIBÉRATION N°2018-034 - Affectation du résultat de fonctionnement 2017 / budget annexe lotissement communal « la Chasselandière »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour et 6 voix contre (Michel MENARD, Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > D'affecter le résultat de fonctionnement 2017 du budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière » pour la somme de 41 839.88 € de la façon suivante :
 - en section de fonctionnement : 41 839.88 € à l'article 002 (report excédent de fonctionnement N-1)

DÉLIBÉRATION N°2018-035 - Budget primitif 2018 / budget annexe lotissement communal « la Chasselandière »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour et 6 voix contre (Michel MENARD, Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > D'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe lotissement communal « La Chasselandière », lequel peut se résumer de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	: 522 205.88 €
Excédent de fonctionnement 2017 reporté	: 41 839.88 €
Recettes de fonctionnement	: 480 366.00 €

Dépenses d'investissement (hors reports)	: 508 349.00 €
Déficit d'investissement 2017 reporté	: 41 662.98 €
Recettes d'investissement	: 550 011.98 €

DÉLIBÉRATION N°2018-036 - Approbation du compte de gestion 2017 / budget annexe lotissement communal « les Rosiers »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2017 du budget annexe lotissement communal « Les Rosiers », établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

DÉLIBÉRATION N°2018-037 - Compte Administratif 2017 / budget annexe lotissement communal « les Rosiers »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe lotissement communal « Les Rosiers », lequel peut se résumer de la façon suivante :

Résultat de l'exercice 2017 (Fonctionnement)	: + 52 690.45 €
Résultats antérieurs reportés	: 0.00 €
Résultat de Fonctionnement	: + 52 690.45 €

Solde d'exécution d'investissement (hors reports)	: + 28 189.92 €
Solde des reports d'investissement dépenses/recettes	: + 21 358.88 €
Solde d'exécution d'investissement (reports inclus)	: + 49 548.80 €

Solde des restes à réaliser 2017	: 0.00 €
----------------------------------	----------

DÉLIBÉRATION N°2018-038 - Budget primitif 2018 / budget annexe lotissement communal « les Rosiers »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour et 6 voix contre (Michel MENARD, Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > D'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe lotissement communal « Les Rosiers », lequel peut se résumer de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	: 174 475.45 €
Excédent de fonctionnement 2017 reporté	: 52 690.45 €
Recettes de fonctionnement	: 121 785.00 €

Dépenses d'investissement (hors reports)	: 162 952.80 €
Excédent d'investissement 2017 reporté	: 49 548.80 €
Recettes d'investissement	: 113 404.00 €

DÉLIBÉRATION N°2018-039 - Approbation du compte de gestion 2017 / budget annexe salle de spectacles « Carré d'Argent »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2017 du budget annexe salle de spectacles « Carré d'Argent », établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

DÉLIBÉRATION N°2018-040 - Compte Administratif 2017 / budget annexe salle de spectacles « Carré d'Argent »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe salle de spectacles « Carré d'Argent », lequel peut se résumer de la façon suivante :

Résultat de l'exercice 2017 (Fonctionnement)	: 7 366.54 €
Résultats antérieurs reportés	: + 22 379.35 €
Recettes à affecter	: + 29 745.89 €

Solde d'exécution d'investissement (hors reports)	: 0.00 €
Solde des reports d'investissement dépenses/recettes	: 0.00 €
Solde d'exécution d'investissement (reports inclus)	: 0.00 €

Solde des restes à réaliser 2017	: 0.00 €
----------------------------------	----------

DÉLIBÉRATION N°2018-041 - Affectation du résultat de fonctionnement 2017 / budget annexe salle de spectacles « Carré d'Argent »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De décider l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 du budget annexe salle de spectacles « Carré d'Argent » pour la somme de 29 745.89 € de la façon suivante :
 - en section de fonctionnement : 29 745.89 € à l'article 002 (report excédent de fonctionnement N-1).

DÉLIBÉRATION N°2018-042 - Budget primitif 2018 / budget annexe salle de spectacles « Carré d'Argent »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe salle de spectacles « Carré d'Argent », lequel peut se résumer de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement : 456 369.00 €
 Excédent de fonctionnement 2017 reporté : 29 745.89 €
 Recettes de fonctionnement : 426 623.11 €

Dépenses d'investissement (hors reports) : 51 469.00 €
 Résultats d'investissement 2017 reporté : 0.00 €
 Recettes d'investissement : 51 469.00 €

DÉLIBÉRATION N°2018-043 - Approbation du compte de gestion 2017 / budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2017 du budget principal, établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

DÉLIBÉRATION N°2018-044 - Compte Administratif 2017 / budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte administratif 2017 du budget principal, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Résultat de l'exercice 2017 (Fonctionnement) : + 1 656 679.33 €
 Résultats antérieurs reportés : 0.00 €
 Résultat à affecter (Fonctionnement) : + 1 656 679.33 €

Solde d'exécution d'investissement (hors reports) : 336 861.88 €
 Solde des reports d'investissement dépenses/recettes : - 708 418.03 €
 Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) : - 371 556.35 €

Solde des restes à réaliser 2017 : - 313 706.00 €

DÉLIBÉRATION N°2018-045 - Affectation du résultat de fonctionnement 2017 / budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour et 6 abstentions (Michel MENARD, Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > D'affecter le résultat de fonctionnement 2017 du Budget Principal pour la somme de 1 656 679.33 € de la façon suivante :
 - en section d'investissement : 1 656 679.33 € à l'article 1068 (excédent de fonctionnement N-1 capitalisé).

DÉLIBÉRATION N°2018-046 - Vote des taux d'imposition 2018 : taxe d'habitation, taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti)

	2017	2018
Taxe d'habitation	16,56	16,56
Taxe foncière (bâti)	21,41	21,41
Taxe foncière (non bâti)	41,07	41,07

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour et 6 voix contre (Michel MENARD, Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > D'approuver les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières (bâti et non bâti) pour l'année 2018.

DÉLIBÉRATION N°2018-047 - Budget primitif 2018 / budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour, 2 voix contre (Mme Annaïg GICQUEL – Mme Jacqueline LEROUX-GUILLE) et 4 abstentions (M. Denis RIMBERT – Mme Marie-Christine BRIAND - M. Michel MENARD - M. Bernard CLOUET):

- > D'approuver le budget primitif 2018 du budget principal, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement : 9 641 648.00 €
 Résultat de fonctionnement 2017 reporté : 0.00 €
 Recettes de fonctionnement : 9 641 648.00 €

Dépenses d'investissement (hors reports) : 4 499 881.00 €
 Déficit d'investissement 2017 reporté : 371 556.35 €
 Recettes d'investissement : 4 871 437.35 €

DÉLIBÉRATION N°2018-048 - Clôture d'autorisations de programme

- CLOTURE AP/CP 2009-01 (DELIBERATIONS DES 15 DECEMBRE 2010 ET 28 NOVEMBRE 2011)

Aménagement du centre-ville

PLANNING DES DEPENSES	CP 2009/2010/2011/2012/2013/2014/2015		CP2016		CP2017		TOTAL PREVU	TOTAL REALISE
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé		
Mutualité Crdit/paiement	2 108 000,00 €						2 108 000,00 €	
Avenant n°1	128 000,00 €						128 000,00 €	
Avenant n°2	200 000,00 €						200 000,00 €	
Report			28 220,88 €		27 249,72 €			
Révision n°1								
Montant total CP	2 437 000,00 €		28 220,88 €		27 249,72 €		2 437 000,00 €	
Réalisé		2 408 779,12 €		171,18 €				2 408 790,28 €

- CLOTURE AP/CP 2011-01 (DELIBERATION DU 28 NOVEMBRE 2011)

Aménagement place de la Mairie

PLANNING DES DEPENSES	CP2011-2012-2013-2014-2015		CP2016		CP2017		TOTAL PREVU	TOTAL REALISE
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé		
Montant Crédit paiement	3 800 000,00 €		172 566,59 €		172 546,01 €		3 800 000,00 €	
Montant total CP	3 800 000,00 €		172 566,59 €		172 546,01 €			
Réalisé		3 627 493,41 €		20,58 €		147 847,66 €		3 774 801,65 €

- CLOTURE AP/CP 2012-01 (DELIBERATIONS DU 28 NOVEMBRE 2011 ET DU 27 NOVEMBRE 2012)

Création de voie entre Coët-Rozic et la place de la Mairie

PLANNING DES DEPENSES	CP2012-2013-2014		CP2015		CP2017		TOTAL PREVU	TOTAL REALISE
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé		
Montant Crédit paiement	3 200 000,00 €		225 767,67 €		225 723,06 €		3 200 000,00 €	
Report			228 787,67 €		228 729,06 €			
Montant total CP	3 200 000,00 €		228 787,67 €		228 729,06 €			
Réalisé		2 974 232,35 €		2 049,61 €		1 680,15 €		2 978 827,09 €

- CLOTURE AP/CP 2015-01 (DELIBERATIONS DU 3 NOVEMBRE 2015)

Abords collège

PLANNING DES DEPENSES	CP2015		CP2016		CP2017		TOTAL PREVU	TOTAL REALISE
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé		
Montant Crédit paiement	1 000 000,00 €		1 300 000,00 €		502 475,22 €		2 800 000,00 €	
Report			17 602,08 €					
Réalisations n°1								
Montant total CP	1 000 000,00 €		1 317 602,08 €		502 475,22 €			
Réalisé		982 397,92 €		615 426,86 €		280 400,19 €		2 078 224,97 €

- CLOTURE AP/CP 2015-02-ASSAIN (DELIBERATION DU 3 NOVEMBRE 2015)

Extension de réseaux Saint-Guillaume

PLANNING DES DEPENSES	CP2015		CP2016		CP2017		TOTAL PREVU	TOTAL REALISE
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé		
Montant Crédit paiement	1 000 000,00 €		700 000,00 €				800 000,00 €	
Report			84 595,96 €		99 112,87 €			
Montant total CP	1 000 000,00 €		784 595,96 €		99 112,87 €			
Réalisé		15 404,04 €		685 483,09 €		42 010,72 €		800 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'accepter la clôture des autorisations de programme n°AP/CP 200901, n°AP/CP2011-01, n°AP/CP 2012-01, n°AP/CP 2015-01 et n°AP/CP 2015-02-ASSAIN, comme indiquées dans les tableaux ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.



Le Maire

 Danielle CORNET